

Communiqué de presse

## Préserver la relation de confiance

**L'Association Pharmaceutique Belge souhaite réagir au communiqué de presse « Test-Achats accorde une mauvaise note à près de 900 médicaments » diffusé ce vendredi 25 mars 2016 par l'organisation des consommateurs.**

**Bruxelles, le 25 mars 2016** – L'APB encourage toute initiative visant à véhiculer des informations objectives permettant à tout consommateur d'orienter ses choix en matière de consommation. Ceci participe à un éclairage circonstancié qui, sans être contraignant, n'en est pas moins bénéfique pour le citoyen.

S'agissant de médicament, l'objectivité, plus encore que dans tout autre domaine, est capitale. Elle permet notamment aux prestataires de soins de choisir des traitements en adéquation avec les caractéristiques propres de leurs patients.

En matière d'information sur les médicaments, les citoyens - patients comme prestataires de soins - attendent une attitude irréprochable des agences de régulation dont c'est la mission première.

Le fait de mettre à disposition des informations sur la balance bénéfico-risque des médicaments issues de la pharmacovigilance (déjà accessibles au grand public via des sites comme celui de l'afmps et du CBIP) est, en soi, un objectif très louable.

Toutefois, l'APB s'inquiète face à l'impact négatif que pourrait avoir sur les patients le modèle d'information mis en ligne par Test-Achats, sans accompagnement, ni filtre préalable. L'APB craint que des patients, parfois déjà fragilisés, ne soient en proie aux doutes, perdent confiance dans le système de soins ou stoppent leur traitement de manière unilatérale.

Nous estimons que chaque patient doit être maître de son traitement et est en droit de recevoir de son soignant toutes les informations nécessaires pour un usage le plus sûr possible des médicaments qu'il utilise. Dans la relation thérapeutique, il est essentiel de préserver la notion de confiance, valeur fondamentale, qui met parfois du temps à se construire.

Nous plaçons pour que les patients puissent aborder sereinement la révision de leur traitement de manière régulière avec le médecin prescripteur mais aussi le pharmacien dispensateur ; cela en fonction de l'évolution des données scientifiques, de l'état de santé du patient et à chaque modification de traitement.

Nous sommes persuadés qu'une approche concertée, où les aspects positifs et négatifs d'un traitement sont soigneusement pesés entre le patient et le prestataire de soins, reste le modèle à privilégier pour augmenter l'autonomie du patient et finalement son adhésion thérapeutique, en connaissance de cause.

### **Pour plus d'infos**

Alain Chaspierre (vice-président de l'APB) : 0476 66 43 59 – [alain.chaspierre@apb.be](mailto:alain.chaspierre@apb.be)

### **A propos de l'APB**

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

**Pour en savoir plus, consultez [www.apb.be](http://www.apb.be).**